



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA LOMAGNE ZONE INDUSTRIELLE, 32700 LECTOURE

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'ELIMINATION DES DECHETS

ANNEE 2021

**Rapport présenté par Patrice SUAREZ,
Président du SYNDICAT**



Ce rapport est établi conformément à la loi n° 95-101 du 2 février 1995 dite loi Barnier et au décret d'application n° 2000-404 du 11 mai 2000. Il doit être mis à la disposition du public des collectivités adhérentes



SOMMAIRE

- I - PRESENTATION DU SYNDICAT
- II - COMPETENCES EXERCEES
- III - ORGANISATION DU SERVICE
- IV - PRESTATAIRES
- V - INDICATEURS TECHNIQUES
- VI - COUT ET FINANCEMENT DU SERVICE PUBLIC
- VII - EMPLOIS ET CONDITIONS DE TRAVAIL
- VIII - PREVENTION DES DECHETS ET COMMUNICATION
- IX - BILAN ET PERSPECTIVES





I - PRESENTATION DU SYNDICAT

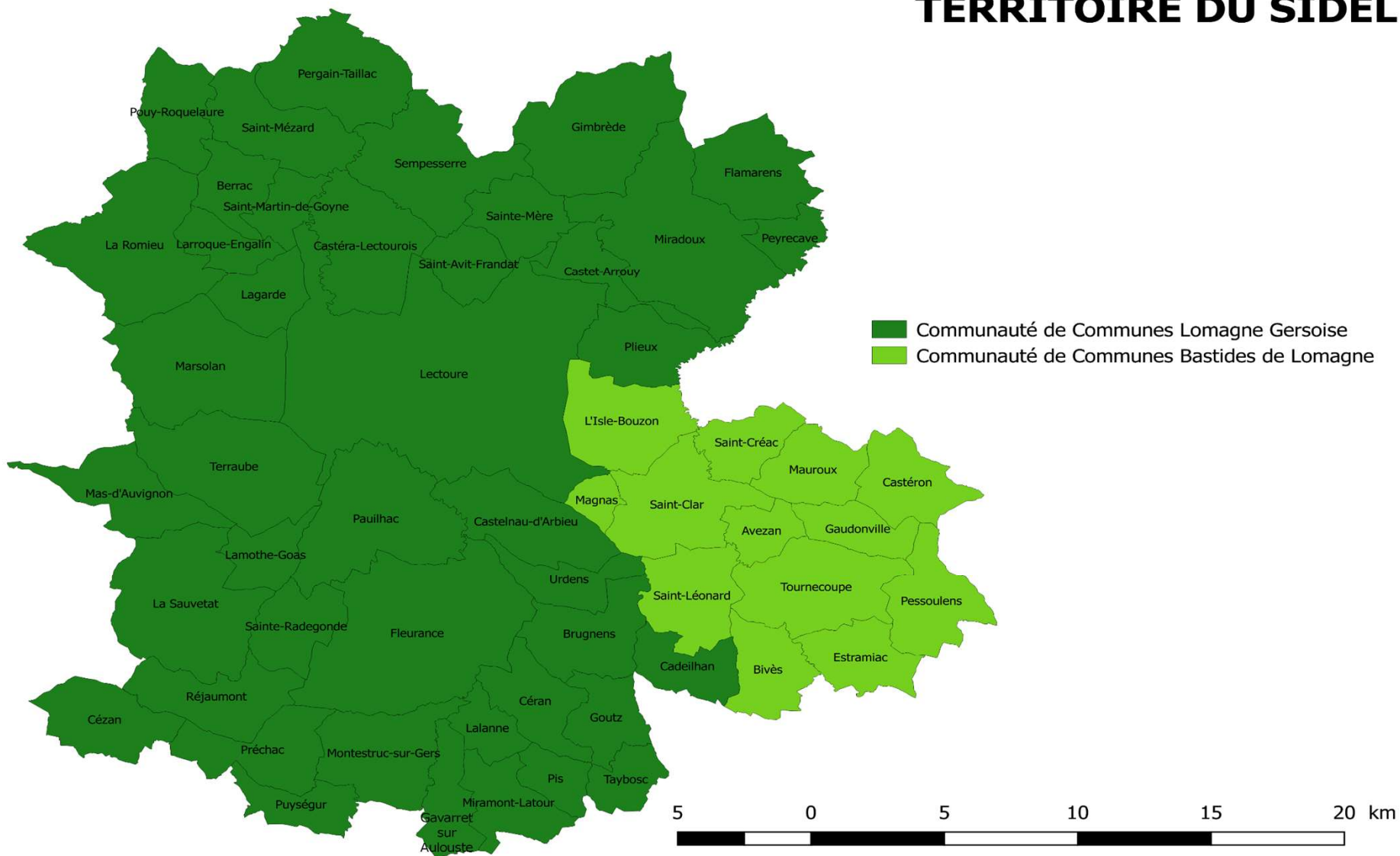
TERRITOIRE DU SIDEL

56 COMMUNES
21 875 habitants

43 Communes



13 Communes





II – LES COMPETENCES EXERCEES

COMPETENCES	NATURE DES DECHETS		
	Ordures Ménagères	Produits recyclables	Déchèteries
Collecte	SIDEL	SIDEL	TRIGONE
Transport	TRIGONE	TRIGONE	TRIGONE
Traitement	TRIGONE	TRIGONE	TRIGONE
Matériel de Collecte	SIDEL	SIDEL	TRIGONE
Entretien du Matériel	SIDEL	SIDEL	TRIGONE

Le territoire du SIDEL est doté de 4 déchèteries situées dans les chefs lieux des 4 cantons



Fleurance (32500)
ZA du Berdoulet



Lectoure (32700),
Zone Industrielle



Saint Clar (32380)
« Manot »



Miradoux (32340)
« Rounat »

La gestion des déchèteries : Compétence transférée à TRIGONE avec effet au 01/01/2019



III – ORGANISATION DU SERVICE DE COLLECTE

	FLEURANCE LECTOURE (9 647habitants)	SAINT CLAR LA ROMIEU (1 602 habitants)	AUTRES SECTEURS (10 626 habitants)
Fréquence et mode de collecte des OM	1 fois par semaine en porte à porte (C1)		1 fois par semaine en points de regroupement (C 1)
Contenants	Bacs individuels		Bacs collectifs
Fréquence et mode de collecte des Produits recyclables	1 fois par semaine en porte à porte (C 1)	1 fois toutes les deux semaines en porte à porte (C 0,5)	1 fois toutes les deux semaines en points de regroupement (C 0,5)
Contenants	Bacs individuels ou caissettes		Bacs collectifs
Fréquence et mode de collecte du verre	Toutes les trois semaines environ et à la demande en cas de nécessité (collecte en apport volontaire)		
Contenants	Colonnes aériennes ou enterrées		

Les campings et les collectivités qui ne sont pas assujettis à la TEOM (Communes, Hôpitaux, Maisons de retraite, collèges et lycées) et qui ont sollicité une fréquence plus importante de ramassage des ordures ménagères sont soumis au règlement d'une redevance spéciale. Les ordures ménagères et les collectes de tri sélectif sont déposées au quai de transfert de PAUILHAC et sont prises en charge par Trigone pour leur transport et leur traitement. Les déchets ultimes sont enfouis à Pavie et les produits recyclables triés au Centre de Tri de Trigone à Auch et dirigés vers différentes filières de traitement.

Matériel roulant

	2020	2021
BOM	5	5
Camion grue	1	1
Laveuse	1	1
Véhicules de service	2	2
Chariot élévateur	1	1

Contenants implantés sur les points de regroupement

Bacs OM	1 149	1 129
Bacs CS	1 103	1 176
Colonnes à verre	147 (dont 42 enterrées)	152 (dont 42 enterrées)



L'entretien



L'entretien des véhicules est assuré en régie. La réparation des véhicules est effectuée essentiellement par les mécaniciens du SIDEL expérimentés, seuls les dépannages nécessitant un matériel spécifique sont réalisés par des intervenants extérieurs. Les contenants défectueux sont signalés par les agents de collecte, leur remplacement ou leur réparation sont également effectués en régie. Les bacs et les colonnes à verre sont régulièrement lavés et désinfectés.

BACS OM	4 fois/an
BACS CS	2 fois/an
COLONNES A VERRE	1 fois/an

Les déchèteries

Les sites sont sous la surveillance d'un gardien. Leur gestion est assurée par TRIGONE. L'accès des ménages est gratuit. Compte tenu de l'existence d'une déchèterie pour les professionnels sur la commune de Fleurance, les déchets des professionnels sont acceptés uniquement sur le site de Miradoux, en quantité limitée et moyennant une participation financière (à l'exception du carton qui peut être déposé gratuitement). Les apports sont ensuite acheminés vers des filières spécifiques pour être valorisés.

La laveuse est équipée d'un karcher permettant le nettoyage des colonnes à verre ainsi que d'une cuve dans laquelle les bacs sont placés pour être entièrement lavés. L'utilisation de produits spécifiques permet d'assainir l'intérieur des conteneurs.

Les déchets autorisés sur les sites

- Les encombrants et le tout venant (TV)
- L'électroménager et les déchets électrique et électronique (DEEE)
- La ferraille (Fe)
- Le bois (B) – sauf sur le site de Miradoux –
- Le papier et le carton (PC)
- Les déchets verts (DV) – tontes et petits branchages –
- Les déchets d'éléments d'ameublement (DEA) –uniquement sur le site de Fleurance –
- Les gravats (GR)
- Les cartouches d'encre
- Les ampoules, tubes et néons
- Les bouteilles de gaz dont le volume est inférieur à 26 litres
- Le textile
- Les huiles usagées alimentaires et de vidange
- Les batteries
- Les filtres à huile
- Les radios
- Les piles
- Les déchets ménagers spéciaux (acides, bases, solvants, autres produits liquides, produits non identifiés, combustibles, aérosols, produits pâteux, produits phytosanitaires et emballages vides souillés)
- Les déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) : lancettes, aiguilles, seringues avec aiguille solidaire....)

IV – LES PRESTATAIRES

La SPL collecte le verre déposé par les usagers dans les colonnes mises en place sur tout le territoire du SIDEL et l'achemine ensuite vers la verrerie d'Albi (VOA) pour être recyclé.



Type du marché	Echéance	Coût 2021 (TTC)
Consultation (article 28) procédure adaptée (4 ans)	01/05/2025	55 160



V – INDICATEURS TECHNIQUES

Tonnages des déchets collectés

TYPE DE DECHETS	POIDS (tonnes)	%/TOTAL	KG/HAB SIDEL (21 875 hab)	KG/HAB DEPARTEMENT (206 841 hab)
Ordures ménagères	4 965,94	67,34 %	227,01	227,86
Produits recyclables	1 093,19	14,82 %	49,97	44,35
Verre	968,23	13,13 %	44,26	41,13
Refus de tri	347,51	4,71 %	15,89	15,87
TOTAL	7 374,87	100,00 %	337,13	329,21

En 2021, on observe, par rapport à la moyenne départementale :

- ➔ **DES QUANTITES COLLECTEES DE PRODUITS RECYCLABLES PLUS IMPORTANTES (+ 5,62 Kilos/an/habitant) AVEC UNE QUALITE DU TRI EQUIVALENTE (Taux de refus identique)**
- ➔ **DES QUANTITES COLLECTEES DE VERRE SUPERIEURES (+ de 3 kilos/an/habitant)**
- ➔ **UNE PRODUCTION D'ORDURES MENAGERES A PEINE INFERIEURE**
- ➔ **UNE QUANTITE GLOBALE DE PRODUCTION DE DECHETS PLUS IMPORTANTE**

Comparatif N-1

TYPE DE DECHETS	2020 (tonnes)	2021 (tonnes)	Delta 2020/2021
Ordures ménagères	4 959	4 966	+ 0,14 %
Produits recyclables	972	1 093	+ 12,45 %
Verre	890	968	+ 8,76 %
Refus de tri	293	348	+ 18,77 %
TOTAL	7 114	7 375	+ 3,67 %

Les quantités d'ordures ménagères ont légèrement augmenté par rapport à celles collectées l'année précédente.

Les tonnages des produits recyclables et du verre ont sensiblement augmenté (respectivement de 12,45 % et de 8,76 % par rapport aux chiffres affichés l'année précédente).

Le taux de refus subit une nette augmentation (18,77 %).

Au vu de ces éléments, il est constaté que les actions de communication sur le tri sélectif portent leurs fruits, occasionnant ainsi une hausse globale de la production de déchets.



Collecte 2021 des emballages recyclables par flux
(tonnes hors verre)



ACIER → **43,80 T**



← **ALUMINIUM** →
4,47 T



← **CARTON** →
370,51 T



↑ **REFUS**
347,51 T



↑ **12,59 T**
BRIQUES



→ **JMR** → **503,92 T**



→ **PLASTIQUE** → **140,67 T**
Bouteilles et flacons



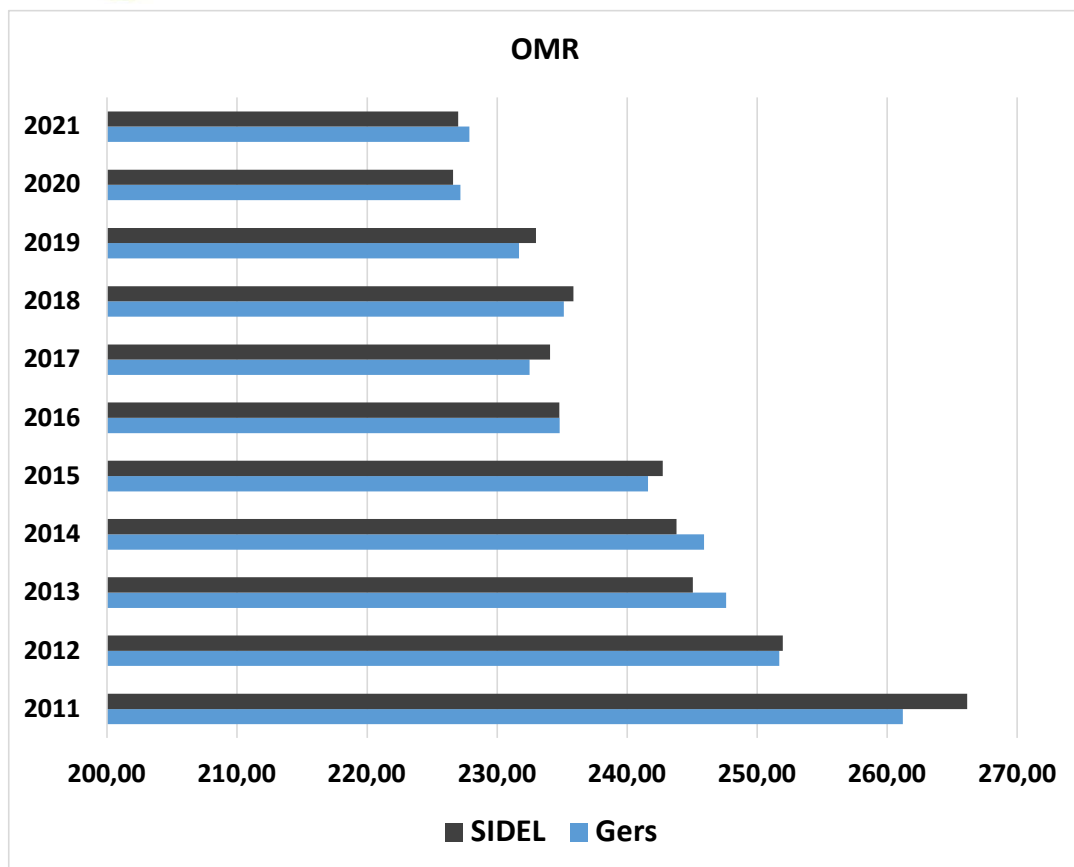
← **PLASTIQUE** →
Autres emballages
17,23 T



	2020 (21 885 hab)	2021 (21 875 hab)
Total collecté (tonnes)	1 265,06	1 440,70
Ratio kg/habitant	57,80	65,86

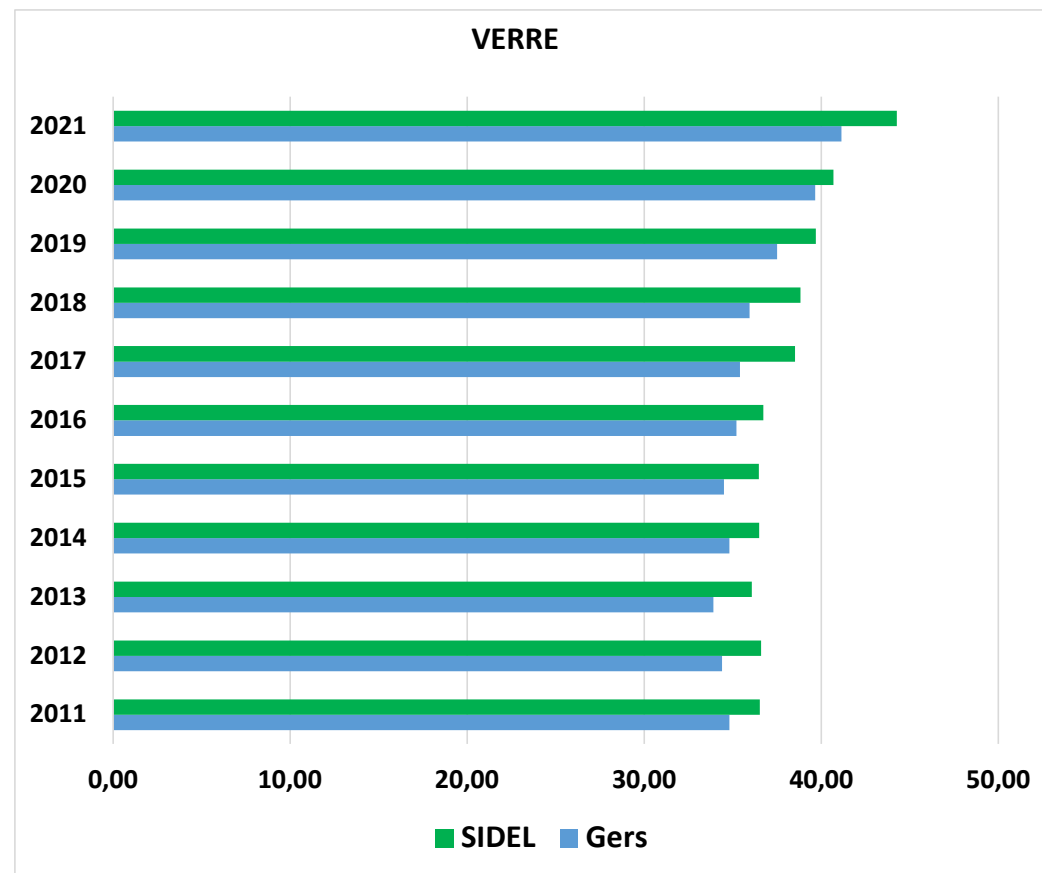


Evolution des gisements en kg/habitant - 2011 à 2021 -



Sur le territoire du SIDEL il est constaté une diminution de quantité d'ordures ménagères produite par habitant de 14,70 % par rapport à la quantité produite en 2011 (12,76 % pour l'ensemble du département)

Ce résultat va dans le bon sens mais doit encore être amélioré.



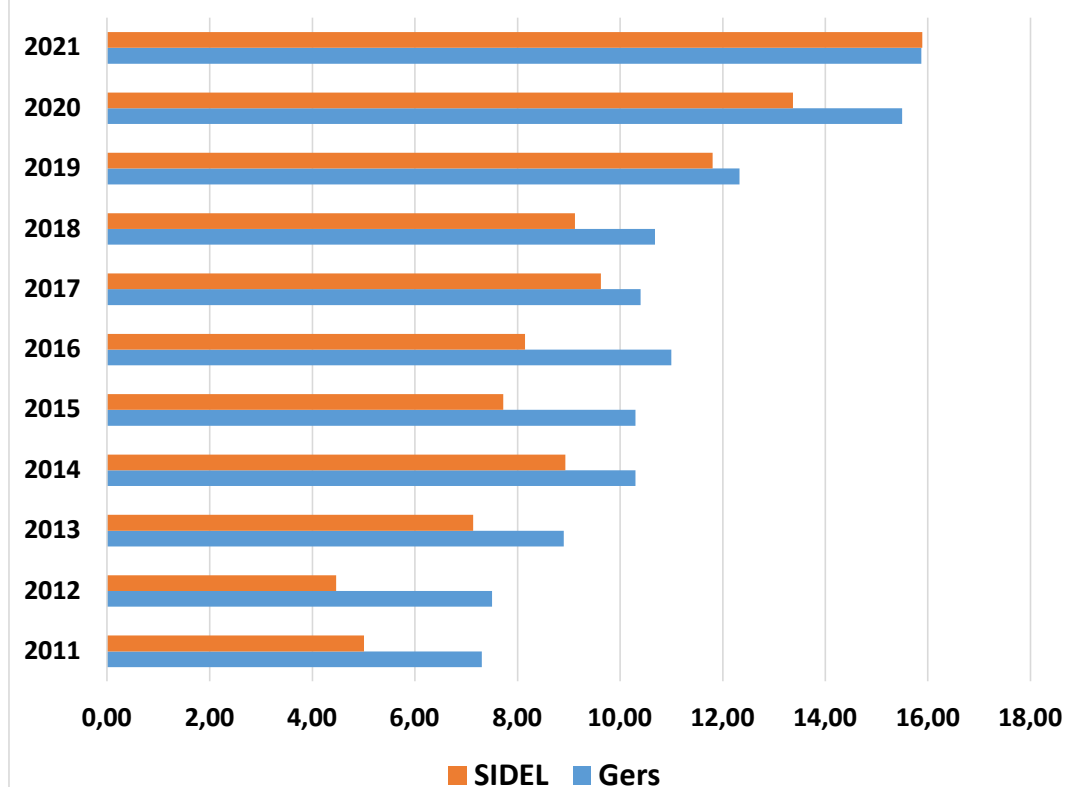
Le SIDEL affiche de très bons résultats concernant la collecte du verre dont la quantité a toujours été supérieure à la moyenne départementale (+ 7,61% en 2021).

Encore cette année, il est constaté une augmentation de 8,77 % de tonnage supplémentaire collecté par rapport à l'année précédente.

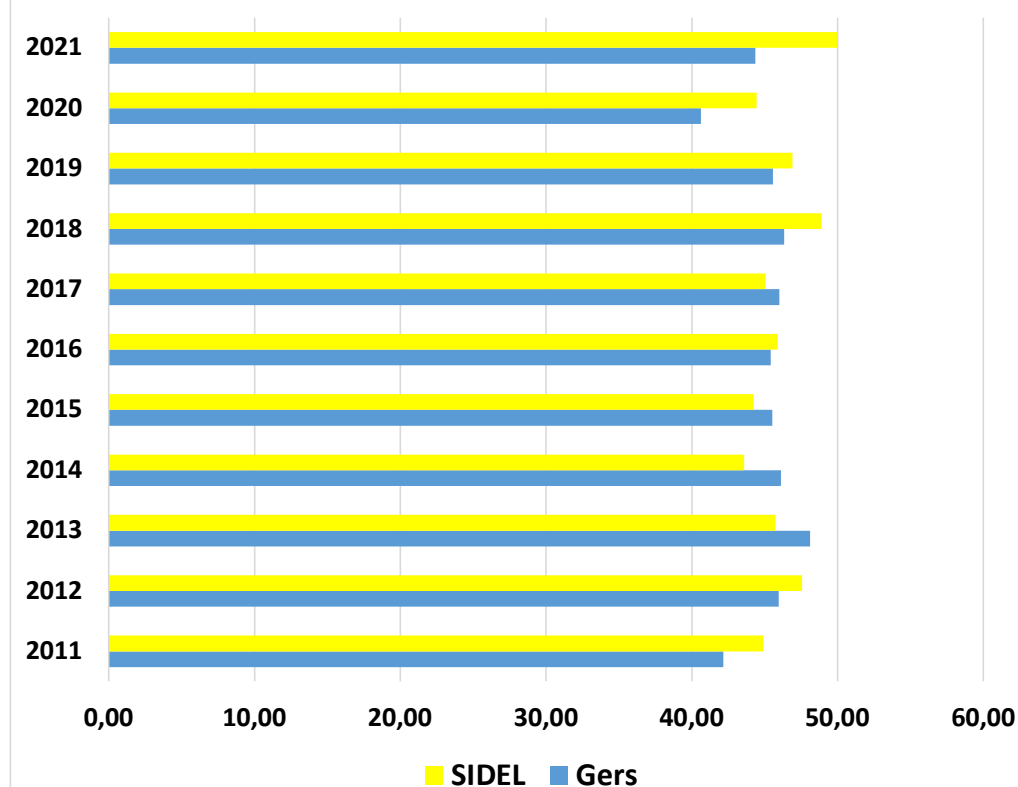


Evolution des gisements en kg/habitant - 2011 à 2021 -

REFUS DE TRI



TRI SELECTIF



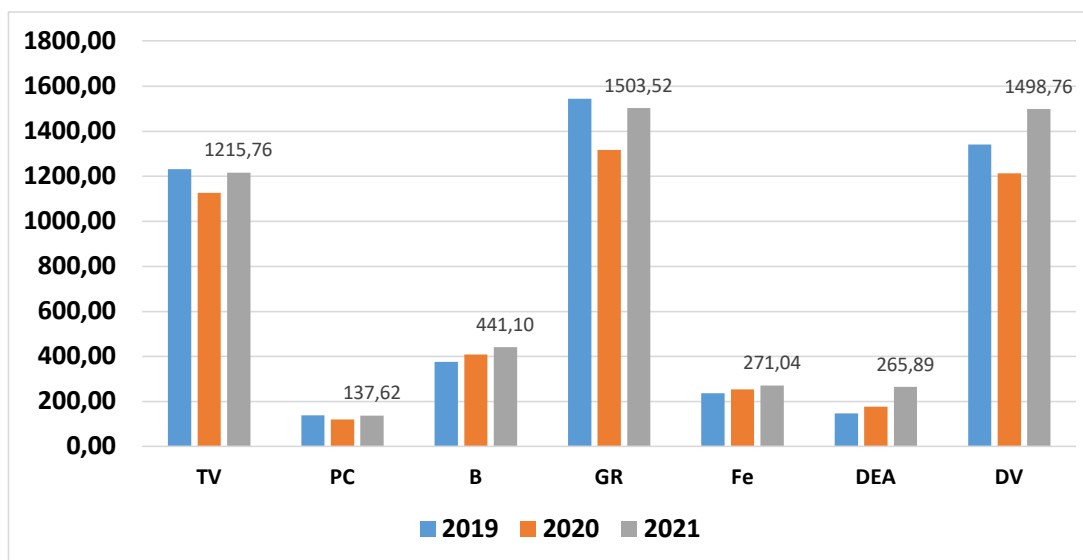
On note une baisse de la qualité du Tri du SIDEL sur la dernière année avec des performances équivalentes à celles relevées sur les autres territoires alors que le SIDEL affichait une meilleure qualité du tri sur les années précédentes par rapport à la moyenne départementale. Ce phénomène s'explique par la suppression des opercules des bacs jaunes. Néanmoins, cette décision a favorisé la quantité de tri sélectif collecté qui a augmenté de 8,57 % par rapport à l'année précédente et qui reste supérieure à la moyenne départementale de 12,67 %.

Collecte du verre – prestation de service – Années 2020 - 2021



	2020	2021	Delta 2020/2021
Tonnages collectés	890	968	+ 8,76 %
Ratio kg/hab	40,69	44,26	+ 8,77 %
Coût du Service (€ TTC)	48 688	53 469	+ 9,82 %
Vente du verre (€ TTC)	25 346	25 887	+ 2,13 %
DEFICIT (€)	23 342	27 582	+ 18,17 %

Apports en déchèteries des 3 dernières années (Tonnes)



*TV : Tout Venant, PC : Papier carton, B : Bois, GR : gravats, Fe : Fer, DEA : Déchets d'ameublement, DV : Déchets verts

On note une augmentation de tous les flux. Les apports du tout venant sont destinés à l'enfouissement et ce résultat doit être amélioré. Néanmoins, la comparaison avec l'année 2020 n'est pas significative compte tenu de la situation sanitaire.

Apports volontaires (Tonnes) des DEEE Déchets d'équipements électriques et électroniques

2019	2020	2021
240,92	236,53	250,91*

*dont 0,399 T de réemploi



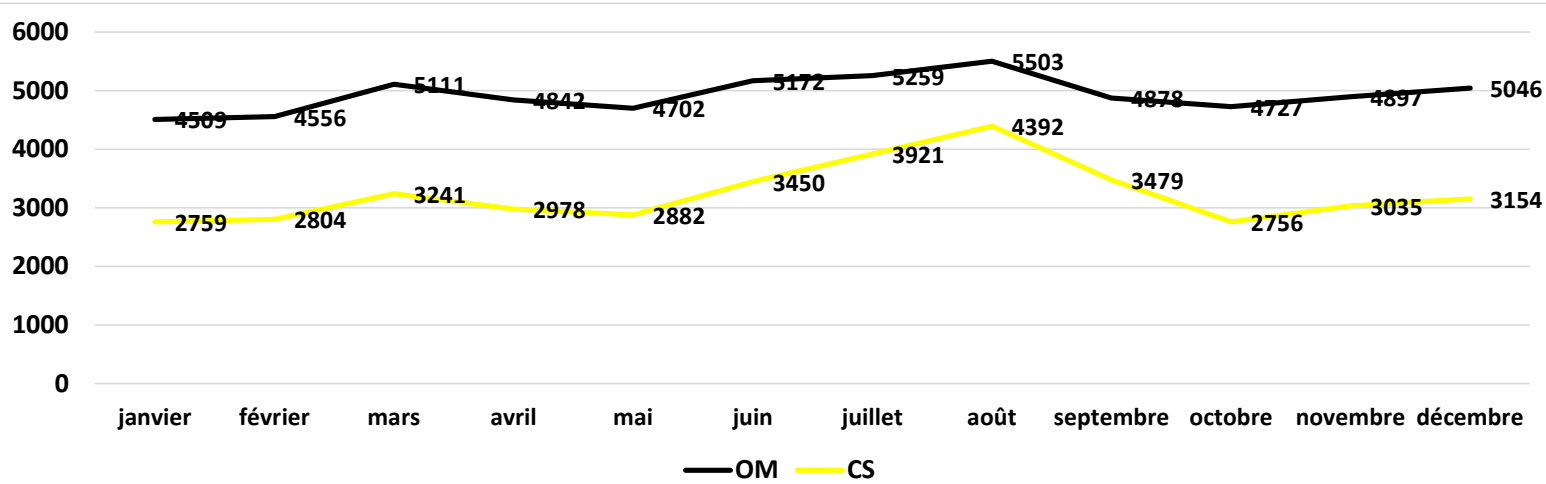
Apports volontaires (en kg) en déchèteries des DMS (Déchets Ménagers Spéciaux) collectés par TRIGONE Des 3 dernières années

	Acides	Bases	Solvants	Pâteux	Phytosanitaires	Aérosols	Combustibles	Non Identifiés	Néons lampes	Filtres	Batteries	DASRI	Huiles de Vidange	Huiles Alimentaires	DDS vides	Piles	Réemploi
2019	180	160	6 290	20 400	2 490	1 340	260	1 530	1 340	1 320	830	290	16 620	2 080	173	1 990	2 680
2020	180	840	5 980	26 660	3 390	1 000	170	5 170	310	1 020	0	170	11 340	2 030	8 130	1 330	780
2021	147	1 463	5 511	28 334	4 335	1 071	212	7 797	922	1 276	1 203	173	19 530	2 588	11 401	2 078	399

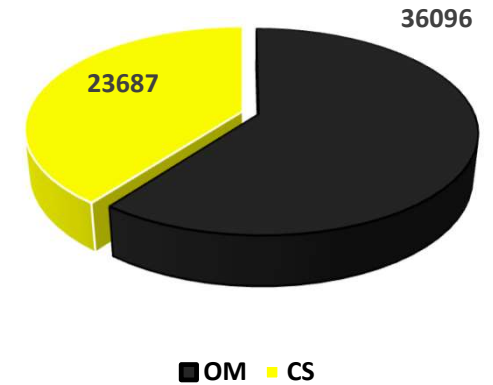


Distance parcourue par flux (km) en 2021

COLLECTE

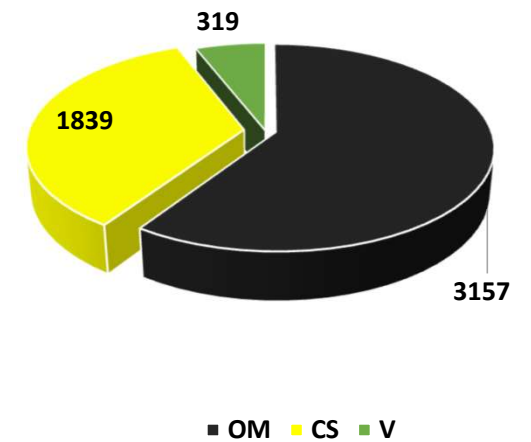
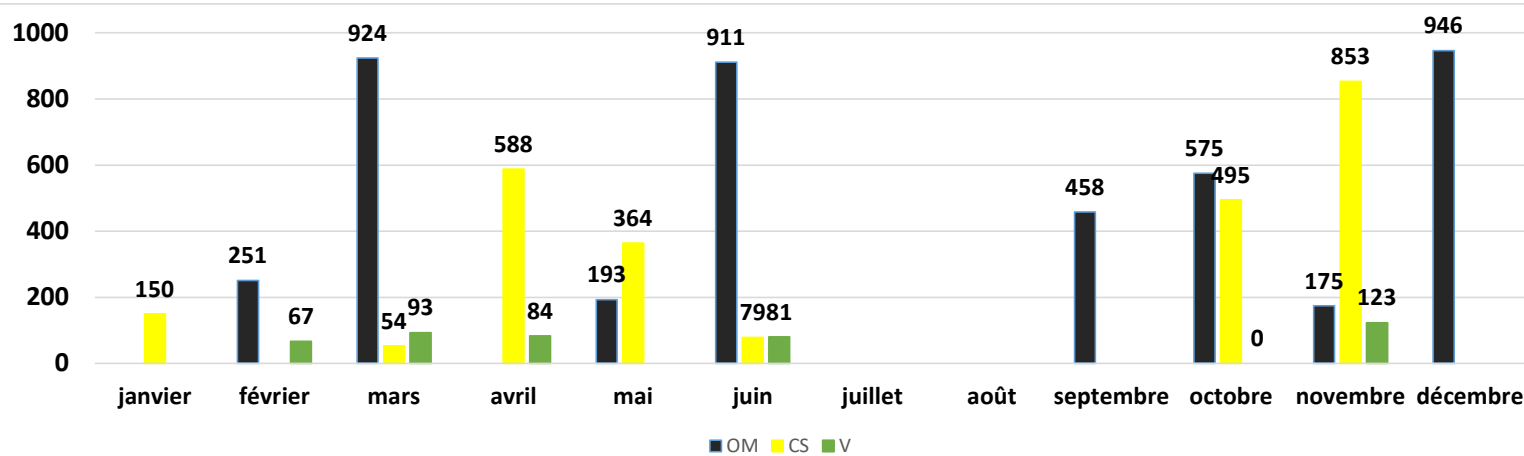


Quantité de carburant (litres)



59 783 litres pour 98 053 kms soit une consommation moyenne de 60,97 litres/100 km

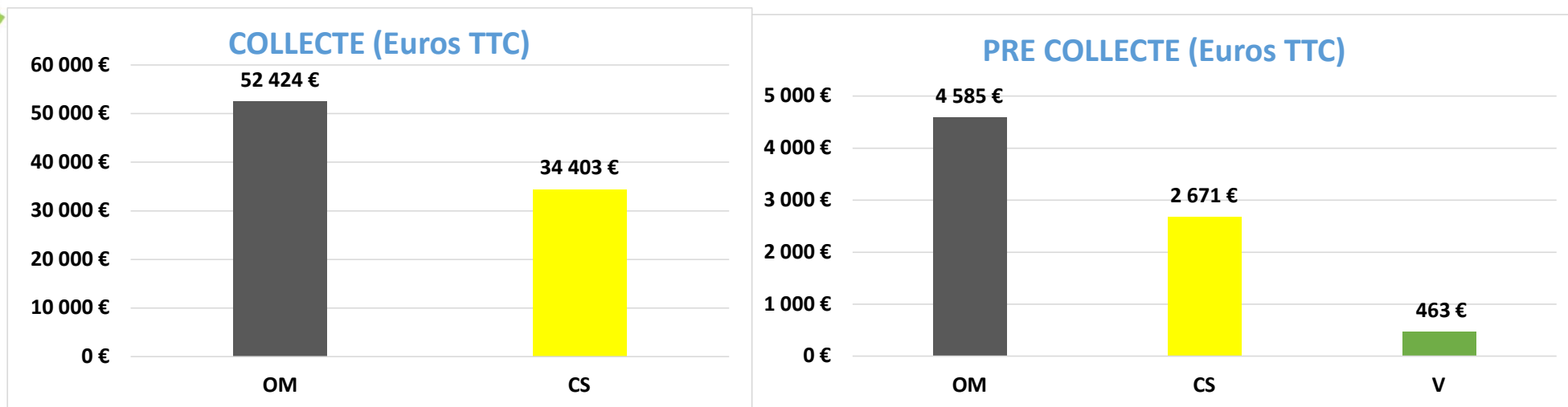
PRECOLLECTE (lavage)



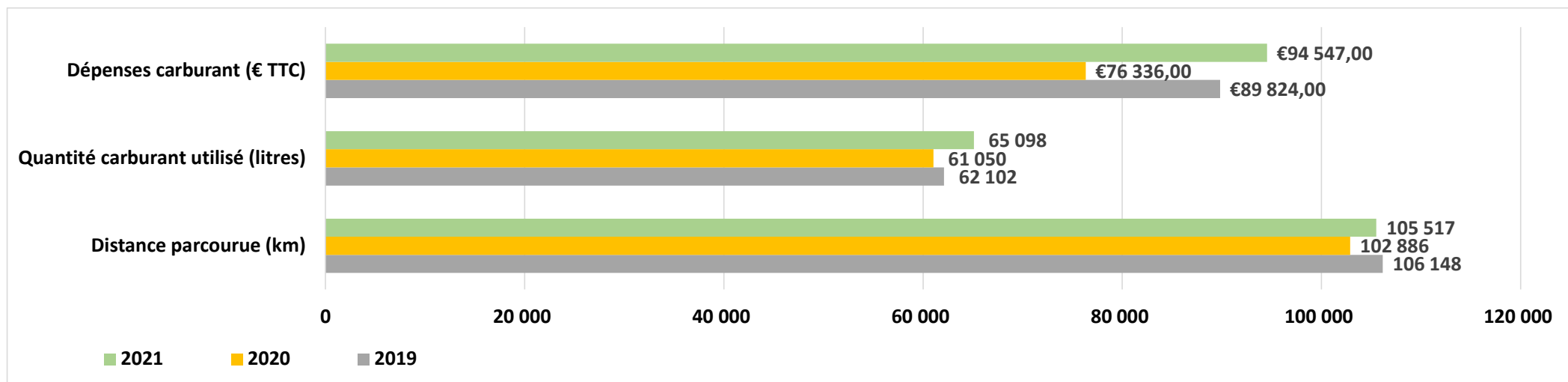
5 315 litres pour 7 464 kms soit une consommation moyenne de 71,21 litres/100 km



COUT DU CARBURANT 2021



EVOLUTION DES DIFFERENTS PARAMETRES SUR LES 3 DERNIERES ANNEES (COLLECTE ET PRECOLLECTE)





VI – COUT ET FINANCEMENT DU SERVICE

Présentation de la matrice des coûts et méthode compta coût

La gestion des déchets a considérablement évolué ces dernières années (modernisation, mises aux normes, loi Grenelle 1 et 2...) ce qui a engendré des coûts importants pour les collectivités qui s'interrogent sur la façon de les financer et de les maîtriser. Dans ce contexte, l'ADEME a élaboré un outil de gestion standard (cadre d'expression et méthode de calcul) adapté à toutes les collectivités en vue de leur permettre de suivre l'évolution de leurs coûts, de les analyser et de les comparer d'une année sur l'autre au sein même de leur service de gestion des déchets mais également avec d'autres collectivités pourvues de la même compétence au travers du site SINOE créé par l'ADEME. Le SIDEL s'est inscrit dans cette démarche et utilise cet outil pour pouvoir, à travers une expression des coûts détaillée par flux, positionner ses résultats par rapport à d'autres collectivités et trouver ainsi des pistes d'amélioration de gestion, communiquer en toute transparence, éclairer sa prise de décision dans divers domaines et notamment pour établir sa tarification.

Les bureaux d'études mandatés par les Collectivités s'appuient également sur cet outil pour présenter aux élus différents scénarios d'optimisation des coûts et du service « déchets ».

Rappel de la Méthodologie

- ❖ Le squelette de la matrice reflète l'organisation du SIDEL et sa construction repose sur la traduction financière de cette organisation
- ❖ Les lignes sont alimentées par les données comptables du Compte Administratif et converties en € HT (certaines collectivités sont assujetties à la TVA)
- ❖ Le remplissage répond à des règles et des conventions définies par l'ADEME afin d'assurer une homogénéité entre les collectivités et leurs résultats
- ❖ Un travail conséquent d'extraction des données à partir du Compte Administratif est rigoureusement accompli et un fichier Excel final (deux pages ci-dessous) est établi pour être retranscrit dans SINOE
- ❖ Les coûts sont ensuite renseignés dans SINOE **ainsi que la population du SIDEL et les tonnages collectés**
- ❖ Les éléments sont contrôlés par un bureau d'études missionné par l'ADEME et habilité à valider les données
- ❖ Après validation, la matrice devient un outil de pilotage et d'échanges pour trouver des pistes d'amélioration de maîtrise des coûts.



Matrice Standard d'expression des coûts –Année 2021



Année 2021
Montants en euros HT
(21875 hab.)

		Flux de déchets				Gestion du passif	Total		
		Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Déchets des déchèteries				
Charges	Fonctionnelles	Charges de structure	74 042,46	1 367,21	61 595,78		137 005,45		
		Communication	18 440,36	9 220,18	30 733,94	3 073,39	61 467,87		
		Communication TRIGONE	3 156,18	1 893,71	3 156,18	4 418,65		12 624,72	
		TOTAL Communication	21 596,54	11 113,89	33 890,12	7 492,04		74 092,59	
		TOTAL Fonctionnelles	95 639,00	12 481,10	95 485,90	7 492,04		211 098,04	
	Techniques	Prévention	21 074,70	0,00	2 634,34	2 634,34		26 343,38	
		Prévention TRIGONE	6 312,35	1 262,47	1 262,47	3 787,41		12 624,70	
		TOTAL Prévention	27 387,05	1 262,47	3 896,81	6 421,75		38 968,08	
		Pré-collecte	129 117,17	31 412,26	80 719,17			241 248,60	
		Collecte	416 707,31	50 145,25	243 193,52	2 792,62		712 838,70	
		Collecte TRIGONE				185 937,50		185 937,50	
		TOTAL Collecte et pré-collecte	545 824,48	81 557,51	323 912,69	188 730,12		1 140 024,80	
		Transfert/Transport TRIGONE				148 601,15		148 601,15	
		Traitement des déchets non dangereux TRIGONE				227 520,33	22 670,75	250 191,08	
		Transfert/Transport TRIGONE des déchets non dangereux	633 212,93		352 293,40			985 506,33	
		Enlèvement des déchets dangereux				30 556,76		30 556,76	
		TOTAL Traitement	633 212,93	0,00	352 293,40	406 678,24	22 670,75	1 414 855,32	
		TOTAL Techniques	1 206 424,46	82 819,98	680 102,90	601 830,11	22 670,75	2 593 848,20	
		TOTAL DES CHARGES		1 302 063,46	95 301,08	775 588,80	609 322,15	22 670,75	2 804 946,24
		Produits	Industriels	Ventes de produits et d'énergie					
Matériaux	420,00			25 919,40			26 339,40		
Matériaux TRIGONE					64 230,20	89 298,46		153 528,66	
TOTAL Matériaux	420,00			25 919,40	64 230,20	89 298,46	0,00	179 868,06	
Compost									
Energie									
Prestations à des tiers								0,00	
Autres produits	45,00		0,00	45,00			90,00		
TOTAL Industriels	465,00		25 919,40	64 275,20	89 298,46		179 958,06		
Soutien	Soutien CITEO				4 000,00			4 000,00	
	Tous soutiens des sociétés agréées TRIGONE			7 918,10	294 749,37	37 429,11		340 096,58	
Aides	Reprises des subventions d'investissements (amortissements)								
	Subventions de fonctionnement						0,00		
	Aides à l'emploi								
	TOTAL Aides et soutiens	0,00	7 918,10	298 749,37	37 429,11	0,00	344 096,58		
TOTAL DES PRODUITS		465,00	33 837,50	363 024,57	126 727,57	0,00	524 054,64		



Dont dépenses Trigone Traitement

1 626 042,24

Dont recettes TRIGONE

493 625,24



Année 2021
(21875 hab.)

Flux de déchets					Gestion du passif	Total
Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Déchets des déchèteries			

Autres infos	Montant de la TVA acquittée		89 582,00	10 545,00	56 261,00	37 107,00	1 379,00	194 874,00
	Contribution des usagers	TEOM	1 287 038,50	66 618,11	433 729,58	480 797,39	22 249,42	2 290 433,00
		Redevance spéciale	52 327,00					52 327,00
		TOTAL CONTRIBUTIONS	1 339 365,50	66 618,11	433 729,58	480 797,39	22 249,42	2 342 760,00

COUT	Flux de déchets					Gestion du Passif	Total
	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Déchets des déchèteries			
Coût complet	1 302 063,46	95 301,08	775 588,80	609 322,15	22 670,75	2 804 946,24	
Coût technique	1 301 598,46	69 381,68	711 313,60	520 023,69	22 670,75	2 624 988,18	
Coût partagé	1 301 598,46	61 463,58	416 564,23	482 594,58	22 670,75	2 284 891,60	
Coût aidé HT	1 301 598,46	61 463,58	412 564,23	482 594,58	22 670,75	2 280 891,60	
TVA acquittée	89 582,00	10 545,00	56 261,00	37 107,00	1 379,00	194 874,00	
Coût aidé TTC	1 391 180,46	72 008,58	468 825,23	519 701,58	24 049,75	2 475 765,60	
	56,19%	2,91%	18,94%	20,99%	0,97%	100,00%	
TEOM PERCUE	1 287 038,50	66 618,11	433 729,58	480 797,39	22 249,42	2 290 433,00	
2 290 433,00							

Montant réparti par flux selon un quota calqué (en pourcentage) sur les flux du coût aidé TTC

TOTAL DES CHARGES HORS TYA	→
COUT COMPLET - PRODUITS INDUSTRIELS	→
COUT TECHNIQUE - SOUTIENS	→
COUT PARTAGE - AIDES	→
TYA SIDEL • TRAITEMENT TRIGONE	→
COUT AIDE HT • TYA	→

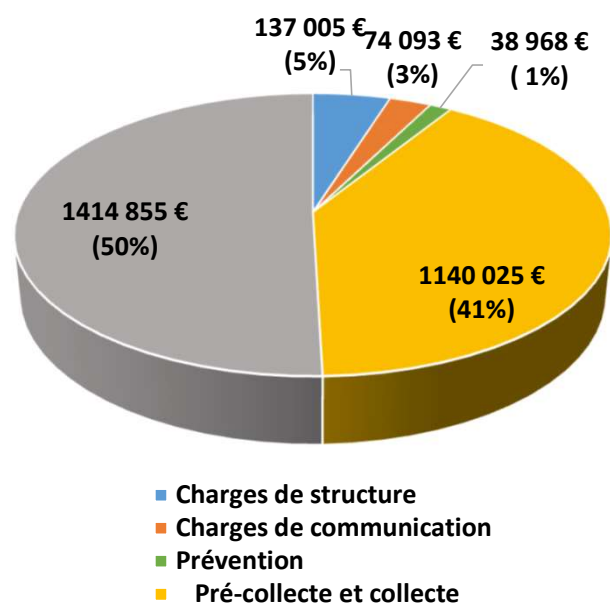




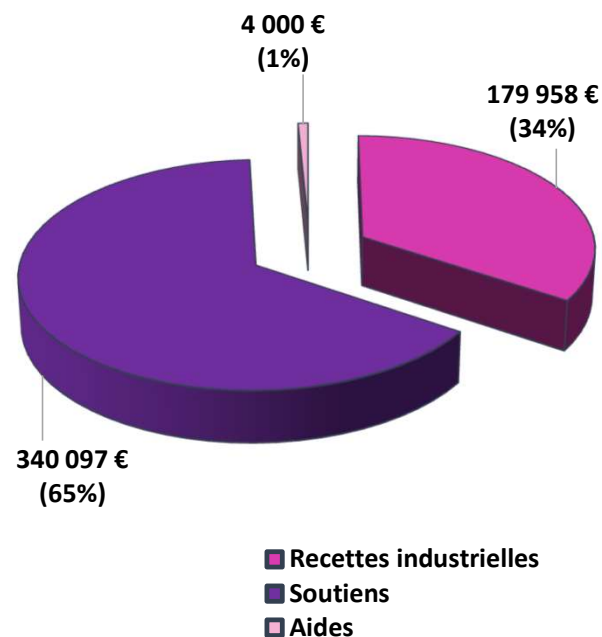
Répartition par poste de charges et taux de couverture

CHARGES	€ arrondis
Charges fonctionnelles	211 098 €
Charges de structure	137 005 €
Charges de communication	74 093 €
Charges techniques	2 593 848 €
Prévention	38 968 €
Pré-collecte et collecte	1 140 025 €
Traitement	1 414 855 €
Total charges HT	2 804 946 €
TVA acquittée*	194 874 €
Total charges TTC	2 999 820 €
PRODUITS	€ arrondis
Recettes industrielles	179 958 €
Soutiens	340 097 €
Aides	4 000 €
Total produits	524 055 €
COÛT DU SERVICE PUBLIC	2 475 765 €
Financement	€ arrondis
TEOM	2 290 433 €
Redevance spéciale	52 327 €
TOTAL FINANCEMENT	2 342 760 €
Ecart coût et financement	-133 005 €
Taux de couverture	95%

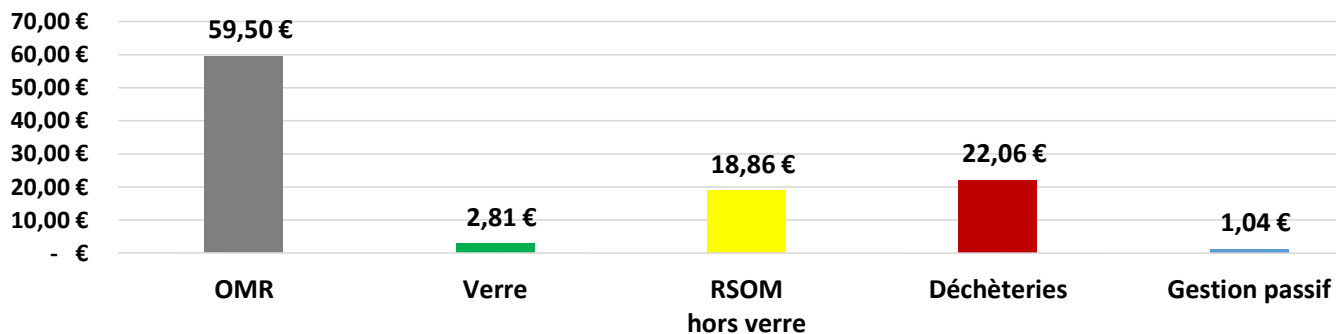
Répartition des postes de charges



Répartition des postes de produits



Répartition du coût aidé en €/HT/habitant





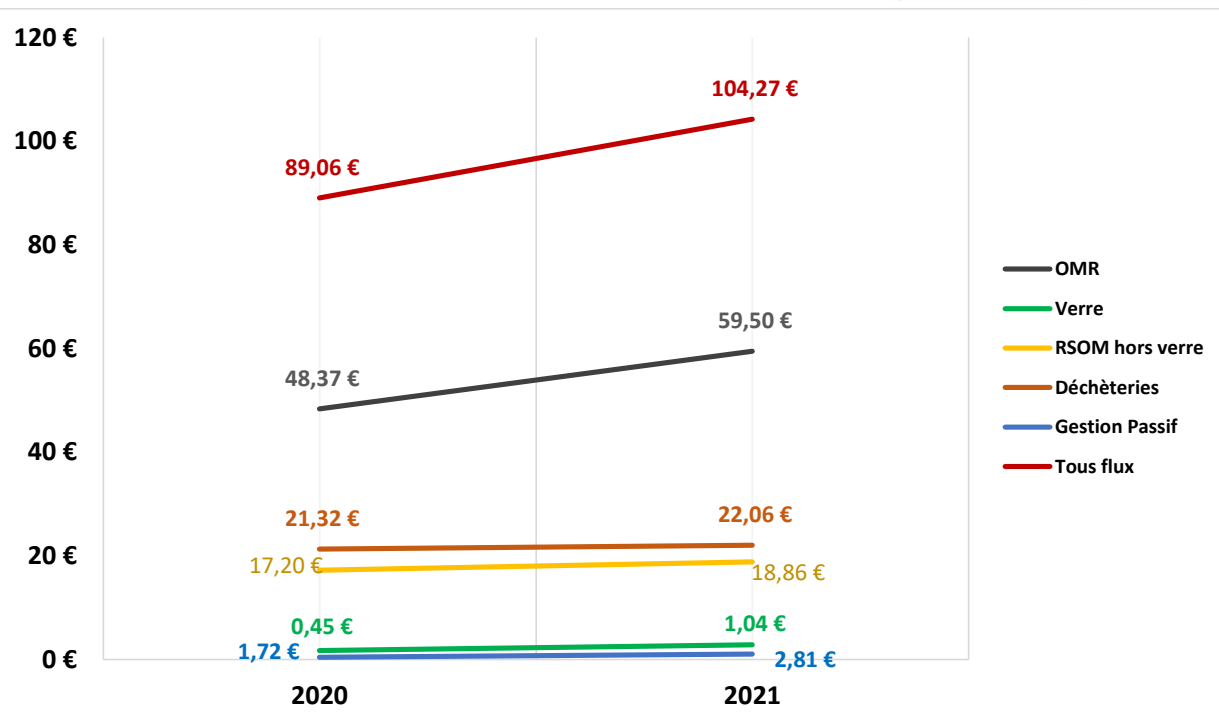
Evolution du Coût Aidé(€HT/habitant)

€HT/habitant*	OMR	Verre	RSOM hors verre	Déchèteries	Gestion Passif	Tous flux
2020	48,37 €	1,72 €	17,20 €	21,32 €	0,45 €	89,06 €
2021	59,50 €	2,81 €	18,86 €	22,06 €	1,04 €	104,27 €
Ecart 2021/2020	23%	63%	10%	3%	131%	17%

* coût aidé HT

population

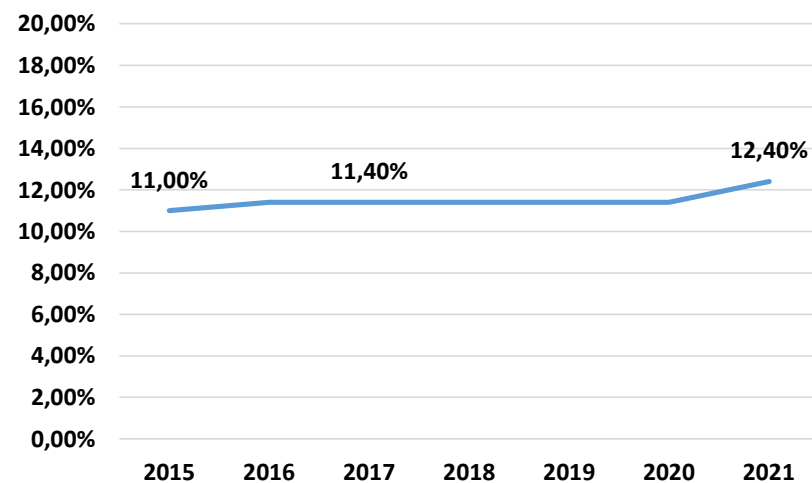
Année 2020	21 885
Année 2021	21 875
Ecart 2021/2020	0,0%



Il est constaté une augmentation sensible du coût du service sur tous les flux.

La gestion du passif est un paramètre imposé au niveau national par la réglementation de l'ADEME pris en compte depuis 2020. Il correspond aux charges d'entretien des sites d'enfouissement qui ne sont plus exploités qui incombent à TRIGONE. Une quote-part de ces dépenses est affectée à chaque Syndicat de collecte qui adhère à TRIGONE. Outre l'augmentation de la TGAP, Il faut s'attendre à une hausse de ce poste de charge sur les prochaines années.

Evolution de la TEOM



Le taux de couverture de 101% en 2020 est ramené à 95% en 2021. Compte tenu de ces résultats, le taux de la TEOM a été porté à 12,40 % en 2021.



Positionnement du SIDEL en 2021 / Référentiel NATIONAL ADEME 2021 (données 2018)



<u>Ratios collectés en kg/hab./an</u>	OMR	Verre	Recyclables hors verre	Déchèteries hors gravats	TOTAL
SIDEL 2021	227 kg/hab.	44 kg/hab.	50 kg/hab.	190 kg/hab.	511 kg/hab.
Référentiel national ADEME 2021 (données 2018) Tous milieux	231 kg/hab.	35 kg/hab.	51 kg/hab.	246 kg/hab.	563 kg/hab.
Ecart en kg/hab.	- 4 kg/hab.	+ 9 kg/hab.	- 1 kg/hab.	- 56 kg/hab.	- 52 kg/hab.
Ecart en %	-1,73 %	+ 25,71 %	- 1,96 %	- 22,76 %	- 9,24 %
<u>Coût aidés HT en €HT/hab./an</u>	OMR	Verre	Recyclables hors verre	Déchèteries hors gravats	TOTAL
SIDEL 2021	59,50 € HT/hab	2,81 € HT/hab	18,86 € HT/hab	22,06 € HT/hab	103,23 € HT/hab
Référentiel national ADEME 2021 (données 2018) Milieu Mixte à dominante rurale	55,00 € HT/hab	1,80 € HT/hab	11,00 € HT/hab	30,50 € HT/hab	98,30€ HT/hab
Ecart en €/hab.	+ 4,50 €/hab.	+ 1,01 €/hab.	+ 7,86 €/hab.	- 8,44 €/hab.	+ 4,93 €/hab.
Ecart en %	+ 8,18 %	+ 56,11 %	+ 71,45 %	- 27,67%	+ 5,02 %



Les écarts constatés sur les coûts s'expliquent :

- Par les investissements réalisés pour le remplacement des caissettes par des bacs roulants sur les zones collectées en porte à porte (invest. 2017 et 2018) ;
- Par une baisse sensible des soutiens versés par les éco-organismes à TRIGONE
- Par un habitat dispersé sur le territoire du SIDEL
- Par une augmentation des charges de fonctionnement sur l'exercice occasionnée notamment par les travaux de rénovation et de mise aux normes du parking des Syndicats, du séparateur-déboureur et de l'aire de lavage des véhicules.

Il ressort de l'analyse des coûts que le montant des contributions des usagers couvre le montant des charges à hauteur de 95 % seulement contre 101 % en 2020. La modernisation du service et le passage en tarification incitative pourront être des leviers essentiels pour arriver à maîtriser les coûts. Pour l'exercice 2022, une nouvelle augmentation du taux de la TEOM devra être appliquée.

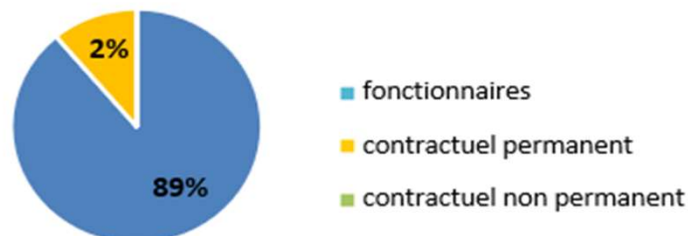


VII – EMPLOIS ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Effectifs

18 Agents employés par la Collectivité au 31 décembre 2021

- > 16 fonctionnaires
- > 2 agents contractuels permanents
- > 0 contractuel non permanent



Aucun contractuel permanent en CDI

4 agents contractuels recrutés au cours de l'année 2021 pour accroissement d'activités (saisonniers et accroissement temporaire)

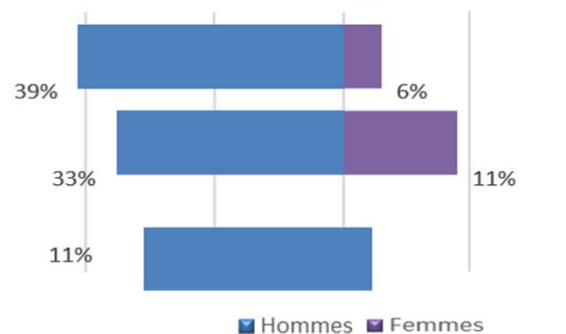
Personnel temporaire en 2021 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

Pyramide des âges

En moyenne, les agents de la collectivité ont 49 ans

Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	48,81
Contractuel permanent	de 25 à 30 ans
Ensemble des permanents	46,22
Tranche d'âge	
de 50 ans et +	
de 30 à 49 ans	
de - de 30 ans	

Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge



Équivalent temps plein rémunéré

18,57 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur sur l'année 2021

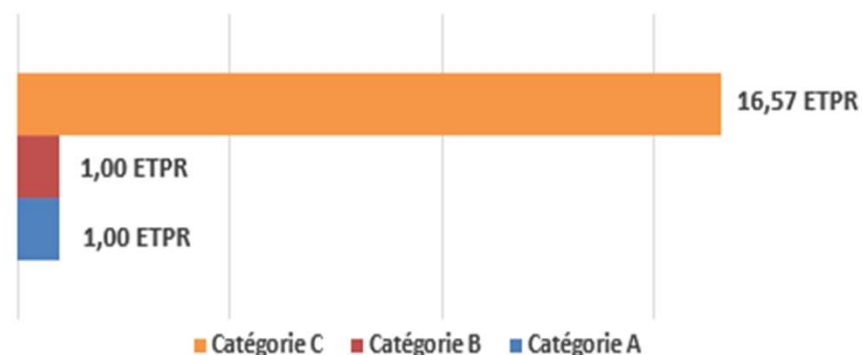
- > 16 fonctionnaires
- > 2 agents contractuels sur emploi permanent
- > 0,57 contractuel sur emploi non permanent

32 088 heures en 2021 travaillées et rémunérées

Positions particulières

- 2 agents statutaires à demi-traitement

Répartition des ETPR permanents par catégorie



Mouvements

Aucun départ d'agent permanent en 2021

Aucun contractuel nommé stagiaire en 2021



— Évolution professionnelle —

- ▣ 1 agent lauréat de concours ou d'examen bénéficiaire d'une promotion interne
- ▣ Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle
- ▣ 1 agent bénéficiaire d'un changement de grade et d'échelon
- ▣ 4 agents bénéficiaires d'un avancement d'échelon

— Sanctions disciplinaires —

- ▣ Aucune sanction disciplinaire prononcée en 2021

Nombre de sanctions prononcées concernant les
fonctionnaires en 2021

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	0	0
Sanctions 2 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	0	0



Budget et rémunérations

Les charges de personnel représentent 26,06 % des dépenses de fonctionnement



Absences (agents présents au 31/12/2021)

- > Aucun jour d'absence pour motif médical concernant les agents contractuels en 2021

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	8,44 %	0,00%	8,44 %
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	8,63 %	0,00%	8,63 %
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	8,72%	0,00%	8,72%

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

2 accidents du travail déclarés en 2021

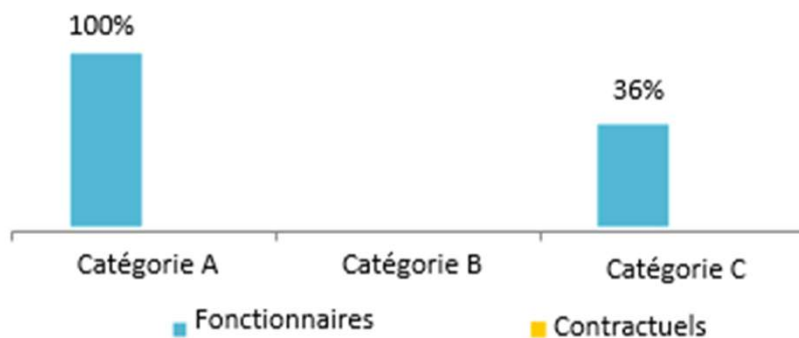
- Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- 25 % des agents permanents ont eu au moins un jour de carence prélevé
- La collectivité adhère à un contrat d'assurance groupe pour la gestion du risque maladie



Formation (agents présents au 31/12/2021)

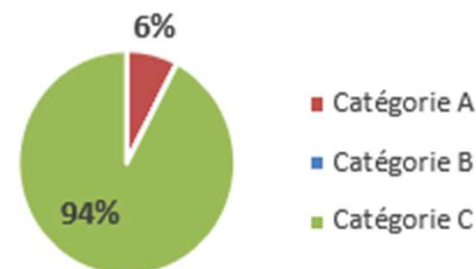
En 2021, 33% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2021



18 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent e 2021

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 3 jours par agent

1 680 € ont été consacrés à la formation en 2021





Prévention et risques professionnels

II ASSISTANT DE PRÉVENTION

1 assistant de prévention désigné dans la collectivité

II FORMATION

14 jours de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

Coût total des formations : **1 680€**

Coût par jour de formation : **120 €**

II DOCUMENT DE PRÉVENTION

La collectivité dispose :

- D'un Document Unique d'évaluation des risques professionnels (dernière mise à jour en 2021)
- D'un registre de Santé et de Sécurité
- D'un registre de Dangers graves et imminents

II ACTIONS REALISEES

- Achats de dispositifs de protection auditive individualisés pour les agents de collecte du SIDEL, personnels de l'atelier et agents du SIVOM.
- Achats de jerrican 5 Litres "ultra mince" pour cabines BOM, véhicules du SIVOM et solution lavante pour lavage des mains.
- Achats de gants "toutes saisons" en plus de la commande annuelle pour agents de collecte.
- Suppression des dernières collectes en p-a-p des tournées "campagne".
- Échanges avec les élus et le personnel de collecte pour amélioration de la sécurité sur certains points de collecte.
- Rappel des consignes de sécurité aux nouveaux agents pour la collecte des déchets.
- Courriers adressés aux professionnels pour sensibilisation au lavage des bacs.
- Actualisation des troussees à pharmacie.





Action sociale et protection sociale complémentaire

La collectivité participe aux contrats de prévoyance

<i>Montants annuels</i>	Prévoyance
Montant global des participations	2 880 €
Montant moyen par bénéficiaire	180 €

L'action sociale de la collectivité

La collectivité ne cotise pas auprès d'un Comité d'Œuvres Sociales

La collectivité a mis en place des prestations sociales servies directement aux agents
(bons cadeaux à utiliser dans les commerces du territoire du SIDEL et chèques « culture »)

Relations sociales

Jours de grève

Aucun jour de grève comptabilisé en 2021





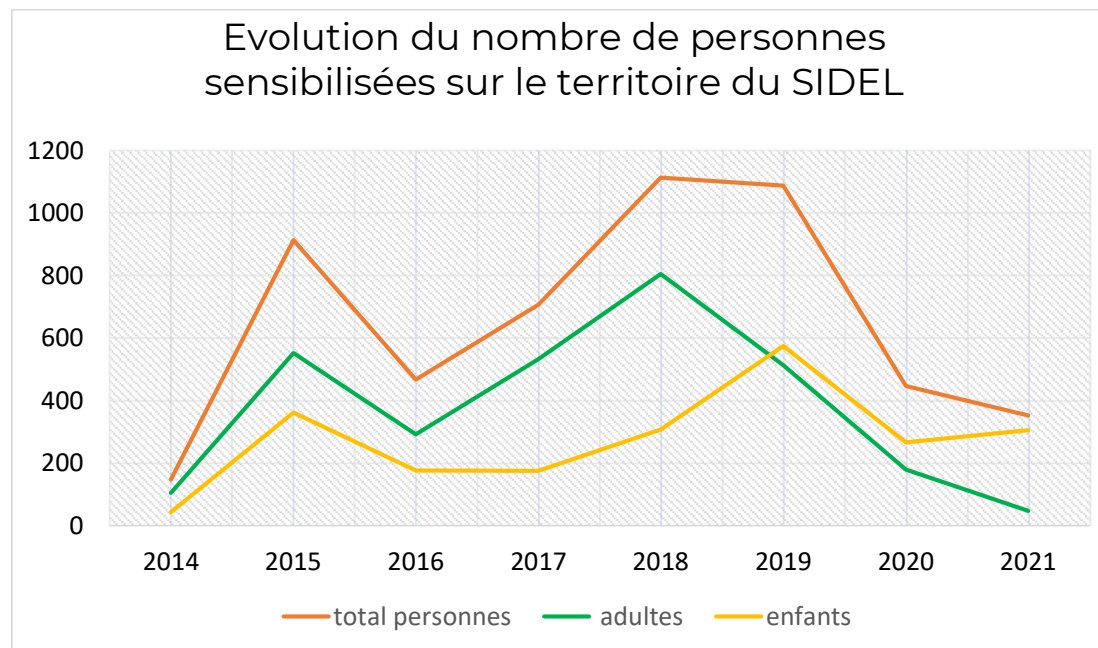
VIII – PREVENTION DES DECHETS ET COMMUNICATION

a) Animations tri et réduction des déchets

Les activités d'animation, de communication et de prévention des déchets ont été fortement impactée par la crise sanitaire.

En 2021 :

47 enfants et 306 adultes
ont été sensibilisé au tri et à la
réduction des déchets





a) Animations tri et réduction des déchets

- **Atelier « tri » commune de Fleurance à destination des agents techniques du service propreté :**
 - 8 Septembre 2021 : 4 agents
- **Atelier « tri » commune de Fleurance à destination des agents d'animation du service ALAE :**
 - 9 Septembre 2021 : 12 agents
- **Atelier « tri » à destination des élèves de CE1 de l'école Immaculée de Lectoure :**
 - 18 Octobre 2021 : 22 élèves
- **Atelier « compost » à destination des agents des cuisines du collège St Joseph de Fleurance :**
 - 4 Novembre 2021 : 3 agents
- **Atelier « tri » à destination des employés de l'entreprise VERGERS DE GASCOGNE :**
 - 18 Novembre 2021 : 3 adultes
- **Atelier « tri » à destination des employés du centre Cantoloup LAVALLÉE de St Clar :**
 - 14 Décembre 2021 : 21 adultes



a) Animations tri et réduction des déchets



Participation à l'opération mondiale de nettoyage de la nature : World Clean Up Day.

La mairie de Fleurance, en partenariat avec le SIDEL, a organisé une opération de ramassage de déchets sur le chemin de la biodiversité et autour du stade le samedi 18 Septembre 2021





a) Animations tri et réduction des déchets

Participation à l'opération régionale de ramassage de déchets dans la nature en partenariat avec la région Occitanie et la mairie de St Clar.

Etaient présents les enfants du centre aéré de St Clar et un groupe d'adultes du Centre Cantoloup Lavallée.





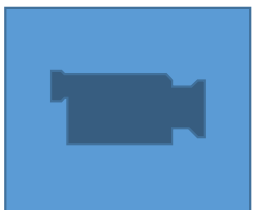
a) Animations tri et réduction des déchets

Lundi 6 décembre 2021 :

Visite du centre
d'enfouissement par

25 élus

du territoire du SIDEL et
création d'une vidéo
compte rendu de la
visite








b) Réduction des déchets

Convention BROYAT

- Le SIDEL et la Régie Rurale de Lomagne proposent aux communes qui ont des aires de compostage collectif une convention de mise à disposition de broyat :
 - **Adhésion de 15€ / an**
 - **Accès gratuit toute l'année**
 - **3 communes ont conventionné en 2021**

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE BROYAT DE BOIS

Entre

Le SIDEL de LECTOURE, dont le siège social est situé à l'adresse suivante : Zone Industrielle - Rue de l'Innovation - 32 700 LECTOURE et représenté par Monsieur Patrice SUAREZ, agissant en qualité de Président.
Nommé ci-après « **le SIDEL** »

Et

L'association Régie Rurale de service de Lomagne, dont le siège social est situé à l'adresse suivante : ZI La Couture - 32 700 LECTOURE, et représenté par Monsieur Francis SANTIAGO, agissant en qualité de Président.
Nommé ci-après « **La Régie Rurale de Lomagne** »

Et

La Commune de Larroque Engalin, dont le siège social est situé à l'adresse suivante : Mairie, 18 Place de la mairie 32480 LARROQUE ENCALIN, et représentée par Monsieur René CARPENTIER, agissant en qualité de Maire.

La présente convention a pour objet de définir les modalités de mise à disposition de broyat de bois produit par la Régie Rurale de Lomagne. Ce broyat est stocké sur le site de la Régie Rurale de Lomagne et mis gratuitement à disposition de la commune pour une durée d'un an renouvelable 3 fois. Seules les communes disposant d'une aire de compostage collectif mise en place en partenariat avec le SIDEL pourront signer cette convention.

Dans ce cadre, il est convenu et arrêté ce qui suit :

La Régie rurale de Lomagne s'engage à :

- Stocker 3 m³ de broyat de bois en permanence sur son site,
- Laisser l'accès libre au broyat de bois pendant les horaires d'ouverture des bureaux de la Régie Rurale de Lomagne :
 - Du lundi au jeudi de 8 h à 11h45 et de 13h15 à 16h45
 - Le vendredi de 8h à 12h

La Commune s'engage à :

- Adhérer à la Régie Rurale de Lomagne pour une durée d'un an renouvelable (frais d'adhésion de 15€/an)
- Utiliser le broyat de bois UNIQUEMENT pour le bon fonctionnement de l'aire de compostage collectif,
- Contacter la Régie Rurale de Lomagne la veille de tout enlèvement de broyat de bois :
 - Par mail : regierurale@orange.fr
 - Par téléphone : 05 62 68 57 78
- Venir chercher le broyat de bois durant les horaires d'ouverture de la Régie Rurale de Lomagne,
- Retirer la quantité de broyat de bois indiquée par la Régie Rurale de Lomagne.

Le SIDEL s'engage à :

- Transmettre la liste des communes dotées d'une aire de compostage collectif,
- Faire le lien entre les différentes parties de la convention.

L'ensemble des parties déclarent avoir pris connaissance des conditions de la présente convention.

Fait en 3 exemplaires originaux, à Larroque Engalin, le / / 2021,

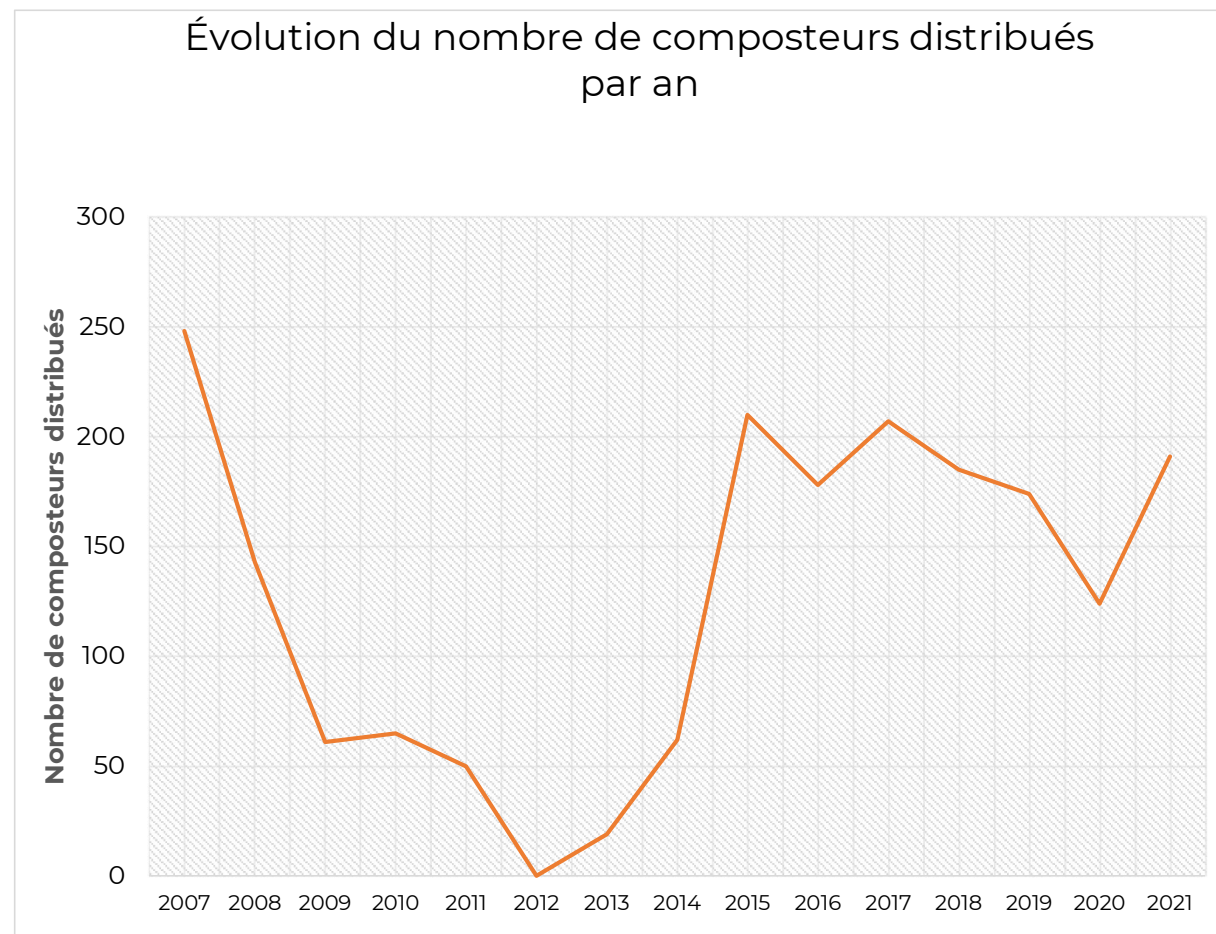
CARPENTIER René Maire de la Commune de Larroque Engalin	SUAREZ Patrice Président du SIDEL	SANTIAGO Francis Président de la Régie Rurale de Lomagne
--	---	---



b) Réduction des déchets

COMPOSTAGE INDIVIDUEL

- Les composteurs sont distribués sur rendez-vous individuel pour éviter le brassage des usagers .
- Organisation de 4 distributions délocalisées :
 - Gimbrède,
 - Gavarret sur Aulouste,
 - Miradoux,
 - Sempesserre
- **En 2021 :**
→ **191 composteurs distribués**





b) Réduction des déchets

AIRE DE COMPOSTAGE COLLECTIF **l'IMPRO** de Pauilhac

- Composteurs fabriqués par les élèves de l'Impro,
- Mise en service en Juillet 2021,
- Le SIDEL a accompagné l'Impro en fournissant les panneaux de communication et affiches de tri





b) Réduction des déchets

AIRE DE COMPOSTAGE COLLECTIF TERRAUBE

- Mise en service le 28 Septembre 2021
- Pour les déchets de la préparation des repas et les restes de repas des enfants.





b) Réduction des déchets

AIRE DE COMPOSTAGE COLLECTIF TERRAUBE

- Mise en service le 12 Octobre 2021

- À destination de **20 foyers**.





b) Réduction des déchets

AIRE DE COMPOSTAGE COLLECTIF DU COLLEGE ST JOSEPH DE FLEURANCE

- Mise en service le 4 Novembre 2021,
- Pour les restes de repas des **55 élèves** en moyenne





b) Réduction des déchets

TRI AU CIMETIÈRE

- **31** cimetières équipés (au 31/12/2021) :
+ 7 cimetières en 2021





b) Réduction des déchets

LE TRI S'INVITE À LA FÊTE

- L'action « Le tri s'invite à la fête » a été maintenue mais de nombreuses manifestations ont été annulées en raison du contexte sanitaire.
- **14 manifestations** équipées en conteneurs.





b) Réduction des déchets

COLLECTE DES PNEUS

	Pneus déclarés	Pneus collectés	Différence
Octobre 2021	2462	1127	1229

- **46 % des pneus** déclarés ont été collectés
- **19 communes** ont apporté des pneus
- **11,46 tonnes** de pneus collectés
- *3 bennes remplies sur 4 pré commandées.*

Coût traitement + collecte : **3 350€ TTC**
+ 46h temps agents





IX – BILAN ET PERSPECTIVES

Bilan 2021

Les objectifs ont été atteints au cours de l'année 2021 avec la mise en œuvre des actions suivantes :

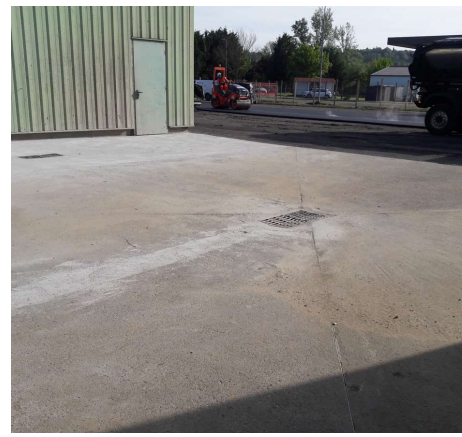
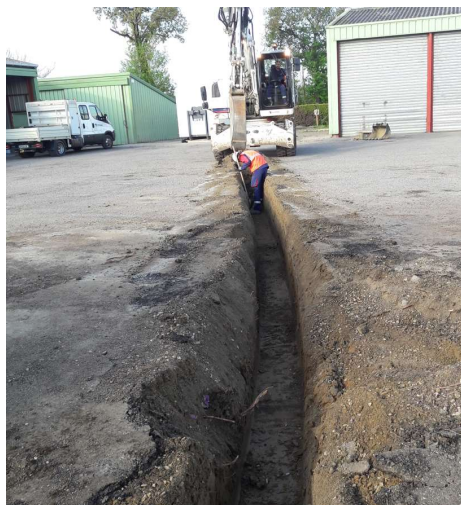
- Renouvellement du matériel de collecte
- Elaboration du plan de formation 2021
- Mise en place d'actions de prévention des risques au travail
- Mise à jour du document unique
- Mise en œuvre d'actions de communication
- Continuité de l'Etude préalable à la mise en place de la Tarification Incitative
- Réfection du parking du SIDEL, remplacement du séparateur-déboureur de l'aire de lavage, extension de l'aire de lavage et mise aux normes du marquage au sol.





IX – BILAN ET PERSPECTIVES

Renouvellement du séparateur-déboureur et extension de l'aire de lavage.





IX – BILAN ET PERSPECTIVES

Perspectives 2022

- Renouvellement du matériel de collecte
- Renouvellement d'une benne à ordures ménagères
- Elaboration du plan de formation 2022
- Mise en place d'actions de prévention des risques au travail
- Mise à jour du document unique
- Poursuite du développement des aires de compostage collectif et des distributions de composteurs individuels
- Mise à jour des documents de communication
- Décision des Elus sur la modernisation du service de collecte associée au passage en Tarification Incitative, qui, le cas échéant, nécessitera :
 - Le recrutement de deux chargés de missions (TI et biodéchets) ;
 - Le lancement d'un appel d'offres pour une prestation d'AMO ;
 - L'inscription au budget des dépenses d'investissement nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.